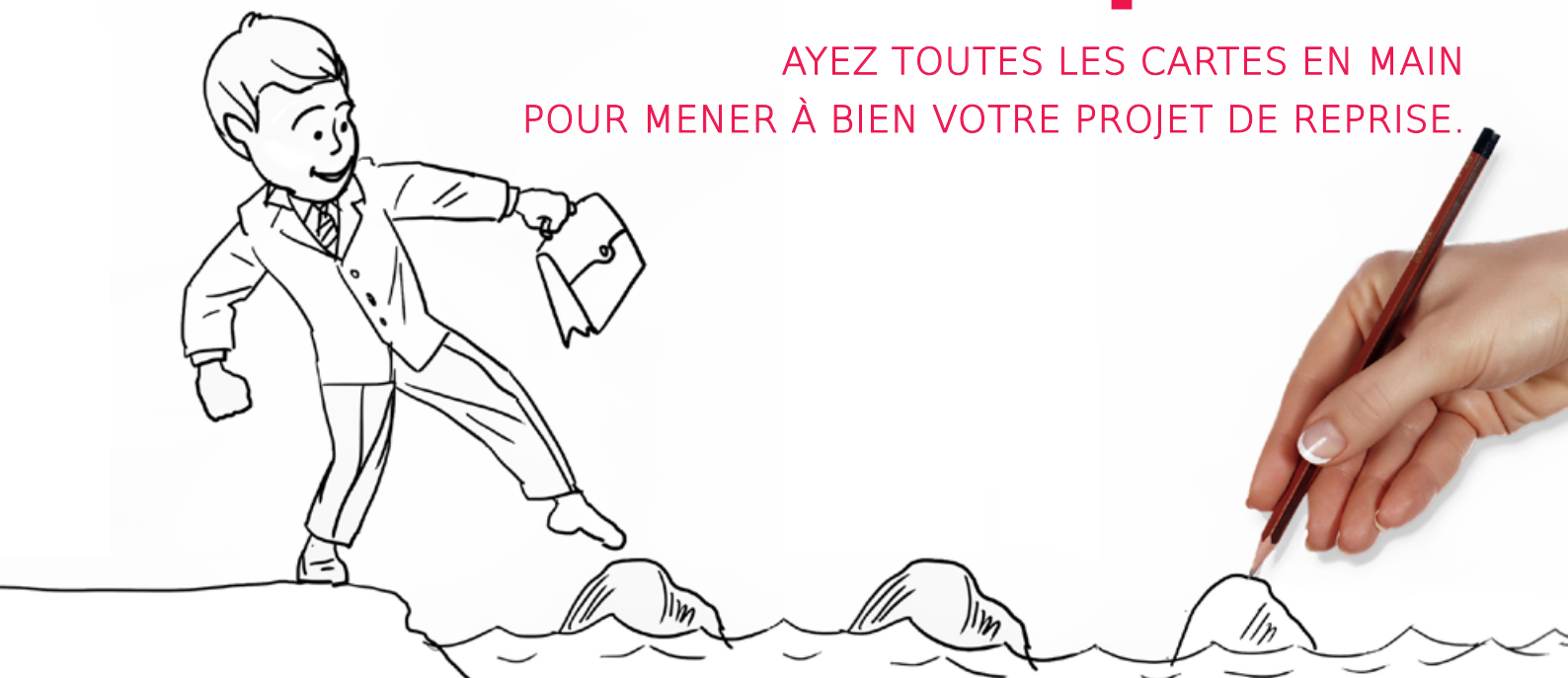


Atelier Reprise d'entreprise

AYEZ TOUTES LES CARTES EN MAIN
POUR MENER À BIEN VOTRE PROJET DE REPRISE.



Vous avez un projet de reprise d'entreprise ? La CCI est votre porte d'entrée naturelle pour accéder aux informations concernant les étapes et formalités à accomplir. Dans un premier temps, participez à un atelier dédié à la reprise pour obtenir toutes les données informatives et orienter votre projet.

RENSEIGNEMENTS :

Contactez votre **Chambre de Commerce et d'Industrie**.

Flashez ici
pour plus d'infos
sur les contacts



La démarche

Sur simple demande et après présentation de votre projet, votre conseiller CCI vous inscrit à l'atelier reprise de votre choix, selon le calendrier proposé.

Cette séance d'information collective d'une durée de 2 heures se déroule dans les locaux de votre CCI. Elle vous permet de **prendre connaissance de la méthodologie** relative à la reprise d'entreprise, mais aussi d'**échanger avec l'intervenant** et les **autres participants** autour des questions suivantes :

- Quelles sont les étapes de la reprise d'entreprise ?
- Comment rechercher une entreprise à reprendre ?
- Quels sont les différents montages juridiques possibles pour reprendre une entreprise ?
- Comment construire un budget prévisionnel dans le cadre d'une reprise ?
- Quelles sont les aides existantes pour la reprise d'entreprise ?
- Comment élaborer votre plan d'affaires ?

Votre conseiller CCI se tient ensuite à votre disposition **pour aller plus avant dans la construction de votre projet grâce à des entretiens individuels ou le stage « 5 jours pour entreprendre »**.



REPRISE - PROJET - INFORMATION
CONSEIL - CONCRÉTISATION



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre